

Affaire Mila : que serions-nous sans le droit de critique ?



En toute chose, il faut savoir raison garder. En conséquence de quoi il convient donc de toujours comparer ce qui est comparable en prenant en compte les singularités de ce qui définit les considérations opposées.

Dans la récente affaire Mila, du nom de la jeune fille mise en cause pour avoir exprimé sur un réseau social une opinion sur l'islam, certains ont cru déceler une tendance glauque et malsaine pour le débat public. En fait ce n'est pas seulement son discours qui est en cause, mais aussi et surtout celui de ses contradicteurs qui n'essayant point d'argumenter, se contentent de vociférer, d'éructer et de menacer.

S'il fallait taire toute critique susceptible de blesser les convictions de certains, notre quotidien, celui de «Boulevard Voltaire» serait effacé.

Pour ce qui concerne la forme, les inquisiteurs n'ont pas vraiment tort, car le vocabulaire dont il est fait usage est ordurier et ne confère nullement en soi un sens ni un quelconque supplément de crédibilité. Toutefois, rien n'interdit le recours à la vulgarité à qui que ce soit du moment qu'elle ne devient pas une menace personnelle... Écoutez donc parfois Jupiter lui-même.

Pour le reste, ils ont tout faux. Injurier ou insulter n'est que de pure mauvaise forme et ne recouvre en rien le droit absolu au blasphème. L'injure ou l'insulte sont des offenses à la personne et en cela elles sont répréhensibles. Le blasphème est une irrévérence, une insolence, une impertinence faite à un dogme, donc par définition, à une idée contrastée ou incertaine. Elle est légitime et de plein droit. Relisez Socrate, Voltaire ou Houellebecq, vous y trouverez des anathèmes intelligentes, brillantes et incontestables.

Enfin sur le fond, dire « Jésus était un pédé », autre proposition prétendument « athéiste », n'est pas seulement une arrogante effronterie, c'est aussi une offense faite à une petite minorité de gens qui pourraient se sentir stigmatisés par cette insulte, mais, surtout, cela est parfaitement faux ou du moins est-ce une allégation sans aucun fondement et donc absolument irrecevable.

En revanche dire « je hais l'islam » n'est en rien condamnable. Cela l'est d'autant moins quand le propos est étayé par la lecture du contenu même du texte de la religion concernée.

L'Évangile dit « si l'on te gifle la joue droite, tends la joue gauche ». Certes cela est d'une passivité naïve, consternante, mais n'est ni discriminant ni agressif et ne porte atteinte en aucune manière à l'autre. En revanche, il est recommandé de lire le Coran pour ne plus porter de considération bienveillante mais objective sur certaines des incitations qui, après lecture, permettent de mieux relier les actes mortifères aux paroles sectaires.

Lisez ce qu'en pensent Bossuet, Chateaubriand, Condorcet, Flaubert, Montaigne ou encore Montesquieu... Mais aussi d'autres

comme par exemple Zineb El Rhazoui, Mina Ahadi ou Maryam Namazie ou encore Jacqueline Chabbi (très intéressant)...

En conclusion, la liberté d'expression ne saurait trouver de limite dans une espèce de nécessaire silence des convictions contradictoires, fût-il destiné à assurer une paix apparente et trompeuse. Car le sens du sacré se trouve dans le respect de l'autre en tant que personne et non dans la tolérance de la sainte pensée doctrinaire de la foi.

Jean-Jacques FIFRE